

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2025

**PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 106**

présenté par

M. Descoeur, M. Fabrice Brun, Mme Dalloz, Mme Corneloup, Mme Sylvie Bonnet, M. Liger,
M. Bony, Mme Bazin-Malgras, M. Liégeon, Mme Dezarnaud, M. Bourgeaux, M. Taite, M. Dive,
M. Brigand, M. Juvin et M. Boucard

ARTICLE 4

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À l'alinéa 3, après le mot :

« Développer »,

insérer le mot :

« rationnellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement non maîtrisé actuel des énergies renouvelables intermittentes entraîne une extension désorganisée des réseaux électriques, ce qui provoque des impacts environnementaux très mal évalués et une forte hausse des coûts de distribution. Il est donc nécessaire de planifier de façon cohérente l'extension des réseaux pour éviter ces dérives. Tel est l'objet du présent amendement.